

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## AIRFLOW ERYTHRITOL TOOTHPASTE

Numéro de la version: 3.0  
Remplace la version de: 20.10.2020 (2)

Révision: 31.01.2022  
Première version: 26.02.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

<b>Marque commerciale</b>	<b><u>AIRFLOW ERYTHRITOL TOOTHPASTE</u></b>
<b>Numéro d'enregistrement (REACH)</b>	Non pertinent (mélange)
<b>Numéro CAS</b>	non pertinent (mélange)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<b>Utilisations identifiées pertinentes</b>	Nettoyage dentaire
---	--------------------

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Dr. Wittmann GmbH & Co. KG Rieslingstraße 8 64673 Zwingenberg Allemagne	Téléphone: ++49 (0) 6251 – 770769- 0 Téléfax: ++49 (0) 6251 – 770769- 99
--	---

<b>e-mail (personne compétente)</b>	sdb@csb-compliance.com
-------------------------------------	------------------------

N'utilisez pas cette adresse électronique pour demander la dernière fiche de données de sécurité. À cette fin, contactez-nous Dr. Wittmann GmbH & Co. KG.

<b>Contact national</b>	Verkauf
-------------------------	---------

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Voir ci-dessus ou le centre anti-poison le plus proche.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)**

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)**

<b>Mention d'avertissement</b>	Non requis.
--------------------------------	-------------

<b>Pictogrammes</b>	Non requis.
---------------------	-------------

# AIRFLOW ERYTHRITOL TOOTHPASTE

Informations additionnelles sur les dangers

**EUH208** Contient L-menthane-3-one. Peut produire une réaction allergique.  
**EUH210** Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

## 2.3 Autres dangers

Risque de glissement particulier en cas du produit écoulé/répandu.

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non pertinent (mélange).

### 3.2 Mélanges

#### Description du mélange

Composants dangereux				
Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en Ci3_is et akènes en Ci3_i8, sels de sodium	No CAS 68439-57-6  No CE 931-534-0  No d'enreg. REACH 01-2119513401-57-xxxx	1 – 3	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319	
fluorure de sodium	No CAS 7681-49-4  No CE 231-667-8  No index 009-004-00-7  No d'enreg. REACH 01-2119539420-47-XXXX	≤ 0,3	Acute Tox. 3 / H301 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319	
L-menthane-3-one	No CAS 14073-97-3  No CE 237-926-1	≤ 0,1995	Skin Irrit. 2 / H315 Skin Sens. 1B / H317	

# AIRFLOW ERYTHRITOL TOOTHPASTE

Composants dangereux				
Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
pin-2(10)-ène	No CAS 127-91-3  No CE 204-872-5	≤ 0,0125	Flam. Liq. 3 / H226 Asp. Tox. 1 / H304 Aquatic Chronic 2 / H411	  
pin-2(10)-ène	No CAS 127-91-3  No CE 242-060-2	≤ 0,0012	Flam. Liq. 3 / H226 Skin Irrit. 2 / H315 Skin Sens. 1 / H317 Asp. Tox. 1 / H304 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1 / H410	     

Nom de la substance	Limites de concentrations spécifiques	Facteurs M	ETA	Voie d'exposition
acides sulfoniques, hydroxycanes en Ci3_is et akènes en Ci3_i8, sels de sodium	Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 %	-	-	-
fluorure de sodium	-	-	148,5 mg/kg	oral

pour le texte intégral des phrases H: voir la RUBRIQUE 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Notes générales

En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### Après inhalation

Fournir de l'air frais.

#### Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau.

#### Après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### Après ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en cas de malaise.

#### Notes à l'intention du médecin

# AIRFLOW ERYTHRITOL TOOTHPASTE

Aucune.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ces informations ne sont pas disponibles.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, mousse résistant aux alcools, poudre d'extincteur, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Rubrique 10.

#### Produits de combustion dangereux

monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), gaz / vapeur, toxique

### 5.3 Conseils aux pompiers

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement.

Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts.

Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément.

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

#### Équipements de protection particuliers des pompiers

utiliser un appareil respiratoire approprié

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Aérer la zone touchée.

Le port d'un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels.

#### Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

# AIRFLOW ERYTHRITOL TOOTHPASTE

---

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.  
Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.  
En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

### Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Recueillir le produit répandu.  
Matière absorbante (par exemple sable, terre à diatomées, liant acide, liant universel, sciure de bois, etc.).

### Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

### Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination.  
Aérer la zone touchée.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.  
Équipement de protection individuel: voir rubrique 8.  
Matières incompatibles: voir rubrique 10.  
Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux.

#### Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale.  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

#### Indications/informations spécifiques

Aucune.

#### Mesures de protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.  
Lavez les mains après chaque utilisation.  
Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.  
Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

# AIRFLOW ERYTHRITOL TOOTHPASTE

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Risques d'inflammabilité

Aucune.

### Substances ou mélanges incompatibles

Matières incompatibles: voir rubrique 10.

### Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

chaleur, gel

### Considération des autres conseils

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### Exigences en matière de ventilation

Mettre à disposition une ventilation suffisante.

### Compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)									
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	Mention	Source
EU	fluor, composés inorganiques	-	IOELV	-	2,5	-	-	-	2000/39/CE
FR	hydrocarbures en C6-C12	127-91-3	VME	-	1.000	-	1.500	-	INRS
FR	fluorures inorganiques	16984-48-8	VME	-	2,5	-	-	-	INRS
FR	glycérol	56-81-5	VME	-	10	-	-	aerosol	INRS
FR	fluorure de sodium	7681-49-4	VME	-	2	-	-	F	INRS

#### Mention

aerosol comme aérosols

F exprimé en F (fluor)

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

# AIRFLOW ERYTHRITOL TOOTHPASTE

## Mention

VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

<b>DNEL pertinents des composants du mélange</b>						
<b>Nom de la substance</b>	<b>No CAS</b>	<b>Effet</b>	<b>Seuil d'exposition</b>	<b>Objectif de protection, voie d'exposition</b>	<b>Utilisé dans</b>	<b>Durée d'exposition</b>
acides sulfoniques, hydroxycanes en C <sub>13</sub> _is et akènes en C <sub>13</sub> _i8, sels de sodium	68439-57-6	DNEL	152,2 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
acides sulfoniques, hydroxycanes en C <sub>13</sub> _is et akènes en C <sub>13</sub> _i8, sels de sodium	68439-57-6	DNEL	2.158 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
fluorure de sodium	7681-49-4	DNEL	2,5 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
fluorure de sodium	7681-49-4	DNEL	0,36 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
L-menthane-3-one	14073-97-3	DNEL	26,1 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
L-menthane-3-one	14073-97-3	DNEL	7,4 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
pin-2(10)-ène	127-91-3	DNEL	5,69 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
pin-2(10)-ène	127-91-3	DNEL	0,8 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
pin-2(10)-ène	127-91-3	DNEL	54 µg/cm <sup>2</sup>	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
pin-2(10)-ène	127-91-3	DNEL	5,69 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
pin-2(10)-ène	127-91-3	DNEL	0,8 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
pin-2(10)-ène	127-91-3	DNEL	54 µg/cm <sup>2</sup>	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux

# AIRFLOW ERYTHRITOL TOOTHPASTE

PNEC pertinents des composants du mélange				
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Milieu de l'environnement
acides sulfoniques, hydroxycanes en C <sub>3</sub> _is et akènes en C <sub>3</sub> _i8, sels de sodium	68439-57-6	PNEC	0,024 mg/l	eau douce
acides sulfoniques, hydroxycanes en C <sub>3</sub> _is et akènes en C <sub>3</sub> _i8, sels de sodium	68439-57-6	PNEC	0,002 mg/l	eau de mer
acides sulfoniques, hydroxycanes en C <sub>3</sub> _is et akènes en C <sub>3</sub> _i8, sels de sodium	68439-57-6	PNEC	4 mg/l	installation de traitement des eaux usées (STP)
acides sulfoniques, hydroxycanes en C <sub>3</sub> _is et akènes en C <sub>3</sub> _i8, sels de sodium	68439-57-6	PNEC	0,767 mg/kg	sédiments d'eau douce
acides sulfoniques, hydroxycanes en C <sub>3</sub> _is et akènes en C <sub>3</sub> _i8, sels de sodium	68439-57-6	PNEC	0,077 mg/kg	sédiments marins
acides sulfoniques, hydroxycanes en C <sub>3</sub> _is et akènes en C <sub>3</sub> _i8, sels de sodium	68439-57-6	PNEC	1,21 mg/kg	sol
fluorure de sodium	7681-49-4	PNEC	0,9 mg/l	eau douce
fluorure de sodium	7681-49-4	PNEC	51 mg/l	installation de traitement des eaux usées (STP)
fluorure de sodium	7681-49-4	PNEC	11 mg/kg	sol
L-menthane-3-one	14073-97-3	PNEC	0,031 mg/l	eau douce
L-menthane-3-one	14073-97-3	PNEC	0,003 mg/l	eau de mer
L-menthane-3-one	14073-97-3	PNEC	2 mg/l	installation de traitement des eaux usées (STP)
L-menthane-3-one	14073-97-3	PNEC	0,558 mg/kg	sédiments d'eau douce
L-menthane-3-one	14073-97-3	PNEC	0,056 mg/kg	sédiments marins
L-menthane-3-one	14073-97-3	PNEC	0,093 mg/kg	sol
pin-2(10)-ène	127-91-3	PNEC	1,004 µg/l	eau douce
pin-2(10)-ène	127-91-3	PNEC	0,1 µg/l	eau de mer
pin-2(10)-ène	127-91-3	PNEC	3,26 mg/l	installation de traitement des eaux usées (STP)
pin-2(10)-ène	127-91-3	PNEC	0,337 mg/kg	sédiments d'eau douce
pin-2(10)-ène	127-91-3	PNEC	0,034 mg/kg	sédiments marins

# AIRFLOW ERYTHRITOL TOOTHPASTE

PNEC pertinents des composants du mélange				
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Milieu de l'environnement
pin-2(10)-ène	127-91-3	PNEC	0,067 mg/kg	sol
pin-2(10)-ène	127-91-3	PNEC	1,004 µg/l	eau douce
pin-2(10)-ène	127-91-3	PNEC	0,1 µg/l	eau de mer
pin-2(10)-ène	127-91-3	PNEC	3,26 mg/l	installation de traitement des eaux usées (STP)
pin-2(10)-ène	127-91-3	PNEC	0,337 mg/kg	sédiments d'eau douce
pin-2(10)-ène	127-91-3	PNEC	0,034 mg/kg	sédiments marins
pin-2(10)-ène	127-91-3	PNEC	0,067 mg/kg	sol
pin-2(10)-ène: PNEC Oral - Predators - Secondary poisoning - 13,1 mg/kg				
pin-2(10)-ène: PNEC Oral - Predators - Secondary poisoning - 13,1 mg/kg				

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

### Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

#### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

#### Protection des mains

Gants de protection		
Matériel	Épaisseur de la matière	Délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant
aucune information disponible	aucune information disponible	aucune information disponible

Porter des gants appropriés.

Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié.

Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité.

En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer.

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

# AIRFLOW ERYTHRITOL TOOTHPASTE

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	liquide (pâte)
<b>Couleur</b>	non déterminé
<b>Odeur</b>	caractéristique
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	non déterminé
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	non déterminé
<b>Inflammabilité</b>	cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	non déterminé
<b>Point d'éclair</b>	non déterminé
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	non déterminé
<b>Température de décomposition</b>	non pertinent
<b>(Valeur de) pH</b>	non déterminé
<b>Viscosité cinématique</b>	non déterminé
<b>Viscosité dynamique</b>	non déterminé
<b>Solubilité(s)</b>	
Solubilité dans l'eau	en toute proportion miscible
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	non déterminé
<b>Pression de vapeur</b>	non déterminé
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
Densité	1,2 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
<b>Caractéristiques des particules</b>	non pertinent (liquide)

# AIRFLOW ERYTHRITOL TOOTHPASTE

## 9.2 Autres informations

**Informations concernant les classes de danger physique** classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent

**Autres caractéristiques de sécurité** il n'y a aucune information additionnelle

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Cette matière n'est pas réactive dans des conditions d'ambiance normales.

### 10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

Voir en bas "Conditions à éviter".

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Cette information n'est pas disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

### 10.5 Matières incompatibles

Il n'y a aucune information additionnelle.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus.

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Procédure de classification

Sauf indication contraire la classification est fondée sur:

Composants du mélange (formule d'additivité).

#### Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### Toxicité aiguë

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

# AIRFLOW ERYTHRITOL TOOTHPASTE

## Toxicité aiguë des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce	Méthode	Source
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C13_is et akènes en C13_i8, sels de sodium	68439-57-6	oral	LD50	2.079 mg/kg	rat	OECD Guideline 401	ECHA
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C13_is et akènes en C13_i8, sels de sodium	68439-57-6	inhalation: poussières/brouillard	LC50	>52 mg/l/4h	rat	OECD Guideline 403	ECHA
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C13_is et akènes en C13_i8, sels de sodium	68439-57-6	cutané	LD50	6.300 mg/kg	lapin	OECD Guideline 402	ECHA
fluorure de sodium	7681-49-4	oral	LD50	148,5 mg/kg	rat, femelle	EPA OPPTS 870.1100	ECHA
fluorure de sodium	7681-49-4	oral	LD50	223 mg/kg	rat, mâle	EPA OPPTS 870.1100	ECHA
fluorure de sodium	7681-49-4	cutané	LD50	>2.000 mg/kg	rat	EPA OPPTS 870.1200	ECHA

### Corrosion/irritation cutanée

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

### Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Contient L-menthane-3-one. Peut produire une réaction allergique.

### Mutagénicité sur cellules germinales

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

### Cancérogénicité

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes

# AIRFLOW ERYTHRITOL TOOTHPASTE

pour permettre une classification.

## Toxicité pour la reproduction

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

## Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est énuméré.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique (aiguë)

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

#### Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Durée d'exposition	Valeur	Espèce	Méthode	Source
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C <sub>13</sub> _is et akènes en C <sub>13</sub> _i8, sels de sodium	68439-57-6	LC50	96 h	4,2 mg/l	poisson zèbre (Danio rerio)	OECD Guideline 203	ECHA

# AIRFLOW ERYTHRITOL TOOTHPASTE

Nom de la substance	No CAS	Effet	Durée d'exposition	Valeur	Espèce	Méthode	Source
acides sulfoniques, hydroxycanes en C <sub>3</sub> et akènes en C <sub>3</sub> , sels de sodium	68439-57-6	EC50	48 h	4,53 mg/l	daphnia magna	OECD Guideline 202	ECHA
acides sulfoniques, hydroxycanes en C <sub>3</sub> et akènes en C <sub>3</sub> , sels de sodium	68439-57-6	ErC50	72 h	5,2 mg/l	algae (Skeletonema costatum)	DIN EN ISO 10253	ECHA
fluorure de sodium	7681-49-4	EC50	96 h	26 – 48 mg/l	trichoptera aquatic larvae	US Environmental Protection Agency, 440/5-86-001	ECHA
fluorure de sodium	7681-49-4	EbC50	48 h	43 mg/l	algue	-	ECHA
L-menthane-3-one	14073-97-3	LC50	96 h	>28 mg/l	poisson zèbre (Danio rerio)	OECD 203	ECHA
L-menthane-3-one	14073-97-3	EC50	48 h	30,6 mg/l	daphnia magna	EU Method C.2	ECHA
L-menthane-3-one	14073-97-3	ErC50	72 h	58 mg/l	algue (Pseudokrichneriella subcapitata)	OECD 201	ECHA

## Toxicité aquatique (chronique)

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

## Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Durée d'exposition	Valeur	Espèce	Méthode	Source
acides sulfoniques, hydroxycanes en C <sub>3</sub> et akènes en C <sub>3</sub> , sels de sodium	68439-57-6	NOEC	72 h	3,2 mg/l	algae (Skeletonema costatum)	DIN EN ISO 10253	ECHA

## AIRFLOW ERYTHRITOL TOOTHPASTE

Nom de la substance	No CAS	Effet	Durée d'exposition	Valeur	Espèce	Méthode	Source
acides sulfoniques, hydroxycanes en Ci3_is et akènes en Ci3_i8, sels de sodium	68439-57-6	NOEC	21 d	6,3 mg/l	daphnia magna	OECD Guideline 211	ECHA
acides sulfoniques, hydroxycanes en Ci3_is et akènes en Ci3_i8, sels de sodium	68439-57-6	taux de croissance (CErx) 3,9%	72 h	-	algae (Skeletone-ma costatum)	DIN EN ISO 10253	ECHA
fluorure de sodium	7681-49-4	NOEC	21 d	3,7 mg/l	daphnia magna	-	ECHA
fluorure de sodium	7681-49-4	NOEC	21 d	4 mg/l	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	-	ECHA
fluorure de sodium	7681-49-4	NOEC	7 d	50 mg/l	algue	-	ECHA
pin-2(10)-ène	127-91-3	EC50	3 h	326 mg/l	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209	ECHA
pin-2(10)-ène	127-91-3	croissance (CEbx) 10%	3 h	38 mg/l	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209	ECHA
pin-2(10)-ène	127-91-3	croissance (CEbx) 20%	3 h	79 mg/l	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209	ECHA
pin-2(10)-ène	127-91-3	croissance (CEbx) 80%	3 h	1.337 mg/l	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209	ECHA
pin-2(10)-ène	127-91-3	EC50	3 h	326 mg/l	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209	ECHA

# AIRFLOW ERYTHRITOL TOOTHPASTE

Nom de la substance	No CAS	Effet	Durée d'exposition	Valeur	Espèce	Méthode	Source
pin-2(10)-ène	127-91-3	croissance (CEbx) 10%	3 h	38 mg/l	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209	ECHA
pin-2(10)-ène	127-91-3	croissance (CEbx) 20%	3 h	79 mg/l	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209	ECHA
pin-2(10)-ène	127-91-3	croissance (CEbx) 80%	3 h	1.337 mg/l	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209	ECHA

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Processus de la dégradabilité des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps	Méthode	Source
acides sulfoniques, hydroxycanes en Ci3_is et akènes en Ci3_i8, sels de sodium	68439-57-6	formation de dioxyde de carbone	80 %	28 d	OECD 301B	ECHA
acides sulfoniques, hydroxycanes en Ci3_is et akènes en Ci3_i8, sels de sodium	68439-57-6	disparition du COD	96 %	28 d	-	ECHA
pin-2(10)-ène	127-91-3	disparition de l'oxygène	76 %	28 d	OECD Guideline 301 D	ECHA
pin-2(10)-ène	127-91-3	disparition de l'oxygène	76 %	28 d	OECD Guideline 301 D	ECHA

### Biodégradation

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

### Persistance

Il n'existe pas de données disponibles.

# AIRFLOW ERYTHRITOL TOOTHPASTE

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

### Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Log KOW
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en Ci3_is et akènes en Ci3_i8, sels de sodium	68439-57-6	-1,3 (valeur de pH: 5,43, 20 °C)
L-menthane-3-one	14073-97-3	3,05 (25 °C)
pin-2(10)-ène	127-91-3	4,425 (25 °C)
pin-2(10)-ène	127-91-3	4,425 (25 °C)

## 12.4 Mobilité dans le sol

Il n'existe pas de données disponibles.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est énuméré.

## 12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

### Remarques

Wassergefährdungsklasse, WGK (classe de danger lié à l'eau): 2

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Directive 2008/98/CE relative aux déchets.

Code de déchets (UE): 18 01 06 Produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses.

#### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

#### Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Des emballages complètement vides peuvent être recyclés.

Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

Code de déchets (UE): 15 01 02 Emballages en matières plastiques.

### Remarques

# AIRFLOW ERYTHRITOL TOOTHPASTE

Veillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification	pas attribué
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	-
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	-
14.4	Groupe d'emballage	-
14.5	Dangers pour l'environnement	-
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	-
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	-

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

#### Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Nom	Nom selon l'inventaire	No CAS	Restriction
pin-2(10)-ène	ce produit répond aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE	-	R3
pin-2(10)-ène	inflammable / pyrophorique	-	R40
L-menthane-3-one	ce produit répond aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE	-	R3
pin-2(10)-ène	ce produit répond aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE	-	R3
pin-2(10)-ène	inflammable / pyrophorique	-	R40

#### Légende

- R3
1. Ne peuvent être utilisés:
    - dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,
    - dans des farces et attrapes,
    - dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.
  2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.
  3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum

# AIRFLOW ERYTHRITOL TOOTHPASTE

---

## Légende

ou les deux et:

- s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public,
- s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés R65 ou H304.

4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).

5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes:

- a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec R65 ou H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: «Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants» et, à compter du 1er décembre 2010, «L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales»;
- b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1er décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: «Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales»;
- c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1er décembre 2010.

6. Au plus tard le 1er juin 2014, la Commission invite l'Agence européenne des produits chimiques à élaborer un dossier, conformément à l'article 69 du présent règlement, en vue de l'interdiction éventuelle des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public.

7. Les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché, pour la première fois, des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 communiquent, pour le 1er décembre 2011, puis sur une base annuelle, à l'autorité compétente de l'État membre concerné des informations sur les produits de substitution pour les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304. Les États membres mettent ces données à la disposition de la Commission.

R40 1. Ne peuvent être utilisées en tant que substances ou dans des mélanges contenus dans des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme:

- les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration,
- la neige et le givre artificiels,
- les coussins «péteurs»,
- les bombes à serpentins,
- les excréments factices,
- les mirlitons,
- les paillettes et les mousses décoratives,
- les toiles d'araignée artificielles,
- les boules puantes.

2. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances, les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage des générateurs d'aérosols visés ci-dessus porte d'une manière visible, lisible et indélébile la mention suivante: «Usage réservé aux utilisateurs professionnels.»

3. Par dérogation, les paragraphes 1 et 2 ne sont pas applicables aux générateurs d'aérosols visés à l'article 8, paragraphe 1 bis, de la directive 75/324/CEE du Conseil (2).

4. Les générateurs d'aérosols visés aux paragraphes 1 et 2 ne peuvent être mis sur le marché que s'ils satisfont aux exigences qui y sont énoncées.

## Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

Aucun des composants n'est énuméré.

## Directive Seveso

Pas attribué.

# AIRFLOW ERYTHRITOL TOOTHPASTE

## Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

Aucun des composants n'est énuméré.

## Régleme nt sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Aucun des composants n'est énuméré.

## Régleme nt relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS)

Aucun des composants n'est énuméré.

## Régleme nt concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIC)

Aucun des composants n'est énuméré.

## Régleme nt concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est énuméré.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour le mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Indication des modifications: Rubrique 1, 3, 8, 13

### Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
2000/39/CE	Directive de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil
Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Acute	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu
Aquatic Chronic	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
Asp. Tox.	Danger en cas d'aspiration
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)

# AIRFLOW ERYTHRITOL TOOTHPASTE

Abr.	Description des abréviations utilisées
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EbC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
Flam. Liq.	Liquide inflammable
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) ( <a href="http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984">http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984</a> )
IOELV	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
LD50	Lethal Dose 50 % (dose létale 50 %): la DL50 correspond à la dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50 % au cours d'une période donnée
log KOW	n-Octanol/eau
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
NOEC	No Observed Effect Concentration (concentration sans effet observé)
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)

# AIRFLOW ERYTHRITOL TOOTHPASTE

Abr.	Description des abréviations utilisées
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

## Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges.

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH).

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN).

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG).

Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

## Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques.

Dangers pour la santé.

Dangers pour l'environnement.

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

## Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

# AIRFLOW ERYTHRITOL TOOTHPASTE

Code	Texte
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Responsable de la fiche de données de sécurité

C.S.B. GmbH  
Düsseldorfer Str. 113  
47809 Krefeld, Germany

Téléphone: +49 (0) 2151 - 652086 - 0  
Téléfax: +49 (0) 2151 - 652086 - 9  
e-Mail: [info@csb-compliance.com](mailto:info@csb-compliance.com)  
Site web: [www.csb-compliance.com](http://www.csb-compliance.com)

## Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.

Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.